



L'ACTUALITÉ

LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT REPRENNENT CONFIANCE ET S'ADAPTENT

Le baromètre que la CAPEB réalise chaque année avec BatiActu révèle une confiance retrouvée des entreprises artisanales du bâtiment et un changement dans leurs habitudes.

Après des mois de stress et d'incertitudes, les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment ont enfin retrouvé la sérénité ou, pour le moins, la confiance en l'avenir.

C'est en tout cas la tendance que révèle l'enquête annuelle que nous faisons avec Batiactu auprès d'un panel d'entreprises adhérentes et qui apporte un éclairage sur l'activité des entreprises, l'innovation et leurs pratiques professionnelles. Ce baromètre nous révèle que 77 % d'entre elles abordent l'avenir avec optimisme concernant le niveau de leur activité qu'elles voient redémarrer grâce aux mesures prises dans le cadre de France Relance.

Nos adhérents ont été interrogés sur les défis qui les attendent, qu'il s'agisse de transition énergétique, numérique, environnementale ou encore technique, et se sont montrés plutôt sereins, voire même positifs. Beaucoup voient même ces évolutions comme des opportunités.

Ainsi, 71 % des chefs d'entreprise nous ont dit qu'ils considéreraient la rénovation énergétique comme une nouvelle chance d'activité. Ils sont nombreux également à constater avec satisfaction l'évolution de leur profession vers une meilleure qualité et davantage d'innovations (respectivement 78 % et 79 %

des répondants). Seule ombre au tableau : l'évolution des réglementations qui reste un point d'inquiétude pour 57 % des entreprises du panel.

Le baromètre nous confirme par ailleurs que les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment ont, comme beaucoup de Français, fait un grand pas dans le domaine du numérique.

La crise sanitaire et les mesures de confinement, puis de distanciation sociale, les ont conduits à utiliser de nouvelles solutions. Ainsi, 67 % achètent en ligne auprès de leurs distributeurs habituels et 44 % sont aussi allés faire leurs achats sur les sites d'autres fournisseurs. Pour autant, les artisans restent des hommes et des femmes de proximité et 64 % des adhérents interrogés achètent plus volontiers à des fournisseurs situés à proximité. 60 % disent apprécier le contact humain. Mais c'est surtout la qualité et la fiabilité des produits qui leur importent (91 %) avant même les prix (59 %) ou leur disponibilité (47 %).

Le web apparaît comme un nouveau terrain de commercialisation. Ainsi, 62 % des adhérents interrogés ont développé leur propre site internet. Ils n'étaient que 55 % en 2020. Et ils sont également moins à boudier les réseaux sociaux même si encore

60 % d'entre eux affirment ne pas les utiliser. En revanche, dans leur activité, ils sont 78 % à se connecter lors de leurs déplacements ou sur leurs chantiers et 43 % d'entre eux utilisent régulièrement des applications à vocation professionnelle sur leur téléphone ou tablette. Autre pas en avant : 59 % se sont lancés dans la dématérialisation des contrats.

En termes d'information, en dehors du Bâtiment Artisanal, les adhérents interrogés pour cette enquête nous ont dit s'informer auprès de leurs fournisseurs pour ce qui concerne les produits et nouveautés techniques (74 % des cas) et 60 % surfent aussi sur les sites d'informations professionnelles. 38 % interrogent leur organisation professionnelle.

L'enquête nous révèle par ailleurs que les artisans apprécient les salons et événements professionnels. 53 % sont prêts à s'y rendre. Quant aux webinaires et autres visioconférences, ils sont 35 % à y avoir participé ces derniers mois.

[Voir l'enquête ici.](#)



77%
des artisans
interrogés
sont confiants
dans l'avenir.

FORMATION

L'APPRENTISSAGE POURSUIT SUR SA LANCÉE

Excellente nouvelle sur le front de l'apprentissage ! Tous secteurs confondus, 675 000 contrats ont d'ores et déjà été signés cette année. Record battu car, en effet, sur l'ensemble de l'année 2020, 526 000 contrats avaient été signés, ce qui était déjà un excellent résultat !



Une belle dynamique qui trouve sa source dans plusieurs facteurs : l'activité très soutenue des entreprises en recherche de personnel et qui, ayant des difficultés pour en trouver, optent pour une formation « maison » avec l'espoir de conserver leur nouveau venu dans leurs effectifs. La reconduction des aides à l'alternance n'est sans doute pas étrangère à ce regain de l'apprentissage depuis deux ans. La tendance est également à une forte hausse dans le BTP. Les 170 établissements qui ont répondu à l'enquête du CCCA-BTP, et qui représentent 80 % des apprentis BTP, constatent au 1^{er} novembre une augmentation globale de l'effectif de 10,7 % par rapport au mois de novembre 2020.

Une moyenne qui cache des records (+ 17,8 % en Pays-de-la-Loire, 17,1 % en Bourgogne Franche-Comté, plus de 13 % dans les Hauts-de-France et en Nouvelle Aquitaine) et des niveaux plus modestes (+ 2,3 % en Île-de-France, + 7,5 % en Bretagne). 9 % sont des recrutements de niveau 3 (ce qui concerne 21 028 inscrits), 4 % sont des poursuites d'études post-niveau 3 (7 371 personnes concernées) et 13,4 % sont des recrutements dans le supérieur (2 960 inscrits). Et ce n'est pas fini : 1300 contrats sont en cours de signature et d'autres devraient s'y ajouter puisque le nombre d'offres de contrats est nettement supérieur aux demandes (6850/3700).

ÉCONOMIE

→ LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES PRÉVUS PAR LA LOI CLIMAT SONT REPORTÉS

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique a examiné le projet de décret qui définit les compétences et les qualifications des opérateurs chargés de réaliser des audits énergétiques tels qu'ils ont été prévus par la Loi Climat et Résilience.

On rappellera ici que cette Loi rend obligatoire la réalisation de ces audits avant la vente d'un bien immobilier de logements individuels et de monopropriétés.

Cette obligation est censée s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022 pour les logements classés F ou G (passoires thermiques). Et c'est bien dans cette perspective qu'un projet de décret a été soumis à l'avis du CSCEE. Celui-ci a demandé un report de l'application de cette disposition au 1^{er} janvier 2023 considérant qu'il ne sera pas possible de mobiliser, d'ici au

1^{er} janvier prochain, un nombre suffisant de professionnels préparés et compétents pour faire ces audits.

La CAPEB avait, elle aussi, souligné la nécessité que ces audits soient réalisés par des professionnels compétents et avait d'ailleurs fait adopter un amendement en ce sens pas les Sénateurs. Nous partageons donc pleinement l'avis du CSCEE.

La Ministre du Logement s'est rangée à cet avis et a annoncé un report sans fixer de date pour l'instant.



→ QUAND L'ÉTAT DÉCOUVRE LA PART DU TRAVAIL AU NOIR DANS LES MICRO-ENTREPRISES



On croit rêver ! À l'aune d'une étude de l'Observatoire du travail dissimulé de France Stratégie, les Pouvoirs publics viennent de découvrir que les micro-entreprises sont nombreuses à ne pas déclarer toute leur activité et occasionnent une concurrence déloyale pour les entreprises individuelles de droit classique.

L'étude montre que le nombre de micro-entrepreneurs qui déclarent un montant de revenu inférieur à la réalité atteindrait 44 % dans la catégorie des activités spécialisées et techniques dont relève la construction. Loin d'être une paille donc !

Au-delà même de notre secteur d'activité, le travail dissimulé des micro-entreprises est évalué entre 600 et 900 millions d'euros pour l'année 2020 et celui des travailleurs

indépendants classiques entre 75 et 105 M€. Et les conséquences pour les caisses sociales ne sont pas minces : ainsi, au total, près d'un quart des cotisations dues ne sont pas versées.

On s'étonne simplement qu'il ait fallu une étude pour ouvrir les yeux des Pouvoirs publics sur ce problème que nous ne cessons de déplorer depuis plus de 10 ans, lorsque le régime de l'auto-entrepreneur a été créé !

GOUVERNEMENT

→ DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT : UN PLAN D'AIDES POUR LES ENTREPRISES

Les tensions sur les approvisionnements ne s'estompant pas, le Gouvernement vient de lancer un plan d'accompagnement pour les entreprises qui en sont victimes.

L'une de ses mesures phares est un prêt pour l'industrie visant à financer les besoins en fonds de roulement et à renforcer la structure financière des entreprises industrielles. 700 M€ y seront consacrés.

S'y ajoutent le prolongement jusqu'à la fin juin 2022 du PGE et du dispositif des avances remboursables et de prêts à taux bonifiés ainsi qu'un assouplissement des conditions d'octroi des avances remboursables (qui s'adressent aux entreprises n'ayant pas pu obtenir de solutions de financement par leur banque).

Par ailleurs, pour les entreprises qui peinent à régler leurs échéances fiscales et

sociales dans les délais du fait de difficultés financières avérées résultant des tensions d'approvisionnement, des facilités de paiement seront octroyées par l'URSSAF.

Le Gouvernement rappelle aux entreprises qui font face à des difficultés d'approvisionnement durables (sans toutefois que leur pérennité soit remise en cause) qu'elles peuvent conclure des accords d'activité partielle de longue durée jusqu'au 30 juin 2022 et même recourir à ce dispositif par un document unilatéral si leur secteur d'activité est couvert par un accord de branche APLD étendu, ce qui n'est pas le cas du bâtiment. Le bénéfice du taux de réduction



d'inactivité maximal et exceptionnel de 50 % pourra être accordé dès que cela est possible, selon la situation des entreprises concernées. Communiquant sur ce plan, le Gouvernement a précisé qu'il s'ajoutait aux mesures déjà prises pour le BTP (avec la mise en place d'une médiation de filière pour identifier les comportements abusifs et l'introduction de souplesse dans les marchés publics pour laquelle une nouvelle réunion devait se tenir au ministère de l'Économie ce vendredi) et pour le bois (notamment pour sécuriser les approvisionnements avec les scieries françaises).

MÉTIERS

→ JEAN-MICHEL MARTIN RÉUNIT L'UNA CHARPENTE MENUISERIE AGENCEMENT

Jean-Michel Martin a réuni les conseillers professionnels de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement le 8 décembre.

Le président a entamé la réunion par un tour de table sur les sujets d'actualité : l'activité des entreprises, le recrutement, les tensions d'approvisionnement et les coûts des matériaux. L'utilisation du produit de la taxe affectée CODIFAB et les projets portés par la CAPEB dans le programme CODIFAB 2022 ont ensuite été présentés.



Un point a été fait sur la participation des conseillers professionnels dans les groupes de travail transversaux de la CAPEB et sur le calendrier prévisionnel pour l'année 2022.

Les conseillers ont ensuite fait leurs retours sur leurs participations aux commissions bois FCBA, dans lesquelles sont présentées les actualités réglementaires et les études en cours sur les thématiques de la structure,

la menuiserie, la durabilité et les revêtements de sol et mur. Ils ont aussi passé en revue les actualités formation de la profession, notamment en ce qui concerne le Brevet de Maîtrise et les titres professionnels. Un état des lieux a été également fait sur le dossier FaCE pour réfléchir sur les éventuelles suites à donner pour ce label.

Une explication a été donnée sur le fonctionnement des commissions de normalisation et sur le rôle et moyens d'intervention des organisations professionnelles à ce niveau. Un enjeu primordial pour défendre les intérêts des entreprises lors de l'élaboration ou lors de la mise à jour des NF DTU.

Par ailleurs, Jean-Michel Martin et ses conseillers ont commencé à réfléchir sur les sujets à présenter lors des prochaines

JPC, qui auront lieu à Toulouse du 21 au 23 septembre.

La réunion a aussi permis de présenter le Forum Bois construction, dont la CAPEB est coorganisateur, et qui aura lieu du 6 au 8 avril 2022 à Nancy. Ce sera l'occasion de présenter les projets de construction bois réalisés par nos artisans et de mettre en avant leur retour d'expérience et leur savoir-faire. La directrice générale du CNDB est ensuite intervenue pour présenter les actions de communication de ce comité. Elle a été suivie d'une réflexion sur les moyens d'une diffusion efficace de l'information de l'UNA auprès du Réseau et auprès des entreprises.

La journée s'est terminée par un point sur les règles professionnelles (Isolation par paille en ITE et bardage en tuile en terre cuite) et sur les actions du CSF Bois : l'accélérateur bois, les assises de la forêt et du bois, le suivi des tensions sur les approvisionnements, etc.

→ PRÉSIDENT ET CONSEILLERS DE L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE FONT LE POINT

Le Président et les conseillers professionnels de l'UNA Maçonnerie Carrelage se sont réunis ce 15 décembre.

Après un tour d'horizon, ils ont fait un point d'avancement du CQP Chapiste auquel l'UNA et l'UNECF ont travaillé puis ils ont commencé à préparer les Journées Professionnelles de la Construction 2022 à Toulouse.

Ils ont ensuite regardé l'état des réflexions et des travaux au sujet de l'Analyse du Cycle de Vie sur laquelle reposent les choix stratégiques de la RE2020. Thierry Toffoli et les conseillers de l'UNA ont également fait un état des lieux des études métiers en cours avec l'OPPBTP concernant le dallage d'une part et le carrelage

d'autre part. L'une et l'autre portent sur l'étude des situations de travail les plus fréquentes en vue de rechercher les moyens d'améliorer les conditions de travail qui s'y rapportent.

S'agissant des sujets intéressants plus spécifiquement la maçonnerie, ils ont évoqué la révision de la norme relative aux caveaux préfabriqués en béton, les méthodes de calcul simplifiées des Eurocodes et le groupe de travail balcon qui



recherche les moyens d'éviter les sinistres qui ont pu avoir lieu ces dernières années.

Les dossiers « carrelage » ont également été examinés au cours de cette réunion et en particulier un point d'étape de la révision du NF DTU 52.2 sur la pose collée ainsi

que les travaux relatifs à la certification QB 50 WallPEC sur le carrelage mural et que préside Thierry Toffoli.



U2P

Le Conseil National s'est réuni le 13 décembre et a bien évidemment évoqué l'évolution de la situation sanitaire et des consignes gouvernementales à l'adresse des entreprises notamment. Il a par ailleurs pris connaissance des travaux des commissions « Orientation, Éducation, Formation » et « Affaires européennes ». Le Conseil National est revenu sur les recours envisagés par l'U2P concernant la répartition des sièges au sein des caisses de sécurité sociale mais également concernant les arrêtés de représentativité d'une part des organisations patronales interprofessionnelles et d'autre part au titre des travailleurs indépendants. Il a également été question des représentations de l'U2P au COCT (conditions de travail) et à l'AGFPN (association gestionnaire des fonds du paritarisme). Enfin, le Conseil National est revenu sur la mise en place du bureau de CMA France pour se féliciter du respect des consignes de vote par les représentants élus des listes « La voix des Artisans ».

PARITARISME

Le Conseil d'administration du CCCA-BTP avait lieu mardi matin. Dans son ordre du jour figurait notamment le projet de convention avec la CAPEB qui a été approuvé. Un communiqué de presse est prévu pour l'annoncer. L'après-midi du même jour, c'était le Conseil d'administration de l'APNAB qui se tenait avec, à l'ordre du jour, un point sur la collecte 2021, la validation du niveau de la prise en charge et du barème des remboursements des représentants des organisations membres ainsi que le budget et le calendrier statutaire

pour 2022. Enfin, jeudi matin juste avant le Conseil d'administration confédéral, avait lieu une préparatoire patronale en vue de la réunion prévue avec les organisations de salariés le lendemain matin dans le cadre des travaux paritaires interprofessionnels de modernisation du dialogue social.

PARTENARIAT

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré mardi soir le Directeur général de Point P. Il s'agissait d'une première rencontre entre les deux hommes. L'objectif était de pouvoir échanger sur les attentes de la CAPEB en tant qu'organisation professionnelle envers un distributeur et bien sûr de parcourir nos actualités respectives et en particulier d'échanger sur l'évolution des programmes d'accompagnement de Point P à l'attention des artisans en matière de services (logistique urbaine, digital au sens large...) et en termes de rénovation énergétique, de formation et de RSE.

EBC

Le Conseil d'administration d'EBC n'a pas pu se tenir en présentiel comme prévu initialement. C'est donc en visioconférence que le Président de la CAPEB a participé à cette réunion au cours de laquelle Fernando Sigchos Jiménez a été désigné Secrétaire général, en remplacement d'Eugenio Quintieri, parti vers de nouveaux horizons. L'Assemblée générale extraordinaire et l'élection concomitante de la nouvelle Présidence et membres du Conseil d'Administration sont reportées au début de l'année 2022.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le dernier Conseil d'administration de l'année se réunissait jeudi et vendredi avec un menu copieux. À l'ordre du jour figuraient ainsi un projet de modification des statuts confédéraux permettant d'intégrer la possibilité de tenir des réunions de Bureaux et de Conseils d'administration en distanciel, l'organisation des JPC et de l'AG 2022 et 2023, un point sur les travaux du comité stratégique de suivi du financement des CAPEB régionales et sur ceux du groupe de travail « Structuration du Réseau » (avec en particulier un bilan de la consultation CAP CAPEB).

Le Conseil devait également approuver le projet de budget confédéral pour 2022, prendre connaissance de la situation de 360travaux, tirer un bilan de l'expérimentation du changement de fréquence des Bureaux et des Conseils et déterminer le cadre d'actions pour la nouvelle convention FEEBAT. Les actualités sociales et de formation étaient bien sûr à l'ordre du jour tout comme la problématique des ZFE, l'étude sur le coût congés et les campagnes de communication à venir.

RÉSEAU

→ FORMATION DES NOUVEAUX SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Du 7 au 9 décembre, la Confédération a accueilli 10 nouveaux Secrétaires généraux départementaux et régionaux pour une formation dédiée à leur fonction de Secrétaire général.

Pendant ces 3 jours, ils ont appris à mieux connaître les fondements de la CAPEB, son fonctionnement et ses atouts ainsi qu'à mieux appréhender leur fonction qui est, par définition, polyvalente et généraliste. Une occasion également de découvrir de nouveaux collègues et d'échanger leurs questionnements comme leurs pratiques.



JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !



LA LETTRE VOUS DONNE
RENDEZ-VOUS EN 2022



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.apeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

